1026	сн 9150 05
s et sur plaqua couronne	uette du constructeur, à droi
	ne (frappé par l'importateur) chinen AG, Zurich
de roues: 6 - t, sur roues s, sur	MOTEUR DE TRAVAIL Marque Carbur.
	Bruit dB () à Amortissement bruit
Charge utile Total Garantie fabr. Dimens, pneus	Avant Milleu Arrière TOTAL 3790 9150 12940 (sans dispositif pour rails 12940 4500 10800 37.50-15 X 8.25-20 12PR 1eu5000(9,0) 10650 (6,0)
	poids A vide Charge utile Total Garantie fabr. Dimens, pneus

nounesterm	Equipment Spectrims	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION
	Equipement électrique V Avertisseur optique	Genre Remorque de travail (vhc.spéc.)
Feux de route	nentFeux de position	Marque & type CADILLON 1026
Feux de gabarit	AV=CH 1050301/ AR= blanc v.1'AV 105030 + 1/A 1'AR de la flèche CH 1050701	- 1
Essuie-glace	F T (11)	Forme de la carr. grue
Feux arrières _	R (E) Catadioptres $C = I (E)$	Places ass. : Total (avant)
Feux stop Eclair, plaque co	ontr. Plaque forme haute/oblong	ue Poids à vide 12940*) Carburant
Rétroviseur	Indic. vitesse	CV Cylindrée cm ³
Indic, direction	cligm, schéma remorque	12040*)
AV	latér. AR 28 (E)	Poids total 12940 Poids de l'ensemble 1
Avert, clign, _	Lampes de travail	_
Cale d'arr	rêt : 290 x 150 x 160	
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé = 102652 +) Véhicule spécial: Poids total.Le rapport de poids au sens de l'OCE, art.64, al.2 n'est pas respecté, mais peut être toléré sur la base de l'OCE, art. 6, al. 4. *) Poids avec disp. pour rails: AV.= 4350. ARR. = 9450 Total = 13800 kgs. Inscrire en page 4 du permis de circulation: - Signal de vitesse max. "20 km/h." obligatoire. - Chariot supérieur, essieux de transp.et vérins d'appui doivent êtrebloqués et assuré - Marquage selon OCE art. 35, al.4, obligatoire. - Marquage jaune et noir de la flèche: AV = front. et de chaque côté; à l'ARR. et de chaque côté. - Le bras auxiliaire à l'arrière à profil acéré doit être protégé efficacement par panneau marqué jaune/noir de 600 x 600 mm. avec catadioptre triangulaire. Lieu et date de l'expertise Zurich, 13.6./20.6.72		